



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.5/34/L.44
11 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

DEC 12 1979

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 101 de l'ordre du jour

UN/CA COLLECTION

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Mexique : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Reconnaissant qu'il est important de pouvoir disposer de services d'évaluation spécialisés et indépendants ainsi que de services consultatifs en vue d'améliorer les programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies,

Consciente du rôle fondamental que le Corps commun d'inspection a joué en mettant à la disposition des Etats Membres, ainsi que des administrateurs des programmes du système des Nations Unies, des services d'évaluation et services consultatifs de ce genre,

Décide :

- a) De prendre acte avec satisfaction du onzième rapport sur les activités du Corps commun d'inspection de juillet 1978 à juin 1979 (A/C.5/34/1);
- b) D'approuver le "Glossaire de termes relatifs à l'évaluation" (A/34/286) et d'en recommander l'utilisation dans tout le système des Nations Unies;
- c) De prendre acte du document intitulé "Eléments d'orientation applicables aux systèmes d'évaluation interne des organismes des Nations Unies" (A/34/271 et Add.1), en faisant siennes les conclusions et recommandations qui y figurent;
- d) De prendre acte avec satisfaction de la note du Secrétaire général intitulée "Identification des produits dans le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies" (A/C.5/34/2) et du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'établissement de programmes de travail internes et de méthodes d'information sur l'exécution des programmes (A/C.5/34/3);

e) De prendre acte du rapport du Corps commun d'inspection sur le Bureau inter-organisations pour les systèmes d'information (A/34/153);

f) De féliciter le Corps commun d'inspection et le Secrétaire général des efforts qu'ils ont déployés dans le domaine de l'évaluation et des services consultatifs, tant internes qu'externes, en les priant instamment de poursuivre leurs efforts dans ce sens en vue d'accroître l'efficacité et l'efficacités du système des Nations Unies dans les domaines administratif et budgétaire.
